

Direction de la Santé Publique
Sous-direction santé des enfants, parentalité, santé sexuelle

2024 DSP 26 Dotations (1 972 559 €), conventions et avenants pour le financement des Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 20e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis la création en 2022 de la Direction de la Santé Publique et en lien avec une forte volonté politique, le **Pôle santé sexuelle** a vocation à donner de la lisibilité aux politiques de prévention en santé sexuelle, et à permettre le rapprochement des centres de planification familiale (CPEF) et des Centres gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) au sein d'un même service, en cohérence avec la loi de février 2022 relative à la protection de l'enfance, faisant évoluer la dénomination des centres de planification familiale en Centres de Santé Sexuelle (CSS).

Ce pôle poursuit ses missions de **développer et coordonner une offre de santé sexuelle globale dans l'ensemble des 23 centres de la ville** (6 en régie et 17 en délégation), de définir une feuille de route parisienne en santé sexuelle partagée avec les acteurs de terrain et de faire vivre le réseau partenarial parisien.

Depuis plusieurs mois, la Direction de la Santé Publique a mené une large concertation avec les différents acteurs de la santé sexuelle pour construire une feuille de route aux objectifs ambitieux : **favoriser l'accès de tous et toutes à une offre de soin et d'accompagnement adaptée, respectueuse et choisie.**

Les axes suivants sont en cours de déploiement :

- **Respecter la diversité des sexualités et des individualités en disposant d'un accueil et d'un accompagnement adapté.**
- **Renforcer l'accès à l'Interruption volontaire de grossesse (IVG) et la qualité du parcours des patientes en informant sur toutes les méthodes d'IVG, en favorisant le libre choix et en renforçant l'offre d'IVG instrumentale (en anesthésie locale) au sein des CSS.** Depuis mai 2023, le centre géré par le GOSB (20^e) propose cette possibilité aux personnes qui le souhaitent dans son centre de santé attendant.
- **Poursuivre la diversification des méthodes contraceptives dans les centres et, notamment, développer l'aide à la contraception**

masculine pour répondre aux demandes croissantes des hommes sur ce volet.

- **Contribuer à l'enseignement à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans les établissements scolaires pour que chaque élève dispose de 3 séances par an.**
- **Proposer une offre de dépistage rapide du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des infections sexuellement transmissibles (IST) dans l'ensemble des CSS en délégation via des test rapide d'orientation diagnostique (TROD) VIH, hépatites B et C, et des autotests du VIH.**
- **Déployer une offre de téléconsultation** en santé sexuelle.
- **Faciliter le parcours vaccinal et renforcer les possibilités de vacciner** le public en CSS (en particulier contre les papillomavirus humains et le virus de l'hépatite B, mais aussi par la mise à jour des vaccins recommandés dans le calendrier vaccinal général).
- **Développer l'offre de consultations pour la prescription et l'observance de la Prophylaxie Pré Exposition au VIH (PrEP), faciliter l'accès au Traitement Post Exposition (TPE) du VIH.**
- **Renforcer les compétences des équipes en matière d'accueil des publics prioritaires** (personnes en situation de handicap, personnes en situations de prostitution / travail du sexe, populations LGBTQI+ et notamment l'accompagnement des personnes en transition de genre, populations migrantes...).
- **Faciliter le repérage, la prise en soins des personnes confrontées à des violences ainsi que l'orientation** vers les dispositifs d'accompagnement en psycho trauma développés sur le territoire.

Ces axes, co-construits par les acteurs de terrain, serviront de fil rouge à l'action des 23 centres de santé sexuelle parisiens, dont les gestionnaires sont :

- **La Ville de Paris** directement en régie pour 6 centres situés à Paris Centre (centre de l'Hôtel-Dieu), dans le 14^e (CMS Ridder), dans le 17^e (CSS Curnonsky), dans le 18^e (CSS Cavé), dans le 19^e (CSS Tessier), dans le 20^e (CMS Belleville) ;
- **L'APHP en délégation pour 8 centres** situés dans les hôpitaux de Saint-Louis, Lariboisière, la Pitié-Salpêtrière, Cochin, Georges Pompidou, Bichat, Robert Debré, Tenon ;
- **Des associations en délégation pour 9 centres** : 3 centres du Planning Familial (MFPF), centre Colliard (Fondation Santé des Étudiants de France), centre FOCSS (ex-Estreliia), centre OSE (Œuvre de Secours aux Enfants), centre des Bluets, centre de l'Institut Alfred Fournier, centre du GOSB (Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville). Il est à noter que la MGEN, gestionnaire d'un centre de santé sexuelle dans le 15^{ème} arrondissement, a cessé son activité fin 2023 ; des réflexions sont en cours pour la reprise de cette activité.

Ces centres **accueillent de façon inconditionnelle**, quels que soient le genre, l'âge, la situation administrative en France ou les droits à l'Assurance maladie. Les missions d'un centre de santé sexuelle sont les suivantes :

- Un accueil, des informations pour tou.te.s pour une sexualité respectueuse et consentie ;
- Des consultations offrant l'ensemble des méthodes contraceptives ;
- Un accès à l'IVG pour toutes dans un cadre sécurisant et bienveillant en accompagnant les femmes dans le choix de la méthode retenue et dans toutes les étapes de la procédure ;
- Des consultations de dépistages des IST dont le VIH ;
- Des consultations de Traitement Post Exposition (TPE) et de PrEP (prophylaxie pré-exposition au VIH) ;
- La vaccination notamment contre les hépatites et le papillomavirus ;
- Un accompagnement social permettant de faciliter l'accès aux droits et l'orientation des personnes reçues ;
- Le repérage et l'accompagnement des situations de violences, d'addiction, de troubles et dysfonctions sexuelles et de souffrances psychologiques ;
- L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans les établissements scolaires du second degré.

Chaque année, le Conseil de Paris fixe le montant de la dotation de fonctionnement des 9 Centres de Santé Sexuelle associatifs en délégation, sur la base des budgets prévisionnels nécessaires au fonctionnement de ces structures et de l'activité réalisée l'année précédente et notamment des éventuels excédents d'exercice à reprendre. Un dialogue de gestion entre ces associations et la Direction de la Santé Publique permet de déterminer la dotation pour l'année à venir. Le présent projet de délibération a pour objet de fixer, pour 2024, le montant de ces dotations de fonctionnement, ainsi que d'autoriser la signature de conventions triennales.

III. Le montant des dotations de fonctionnement 2024 :

Compte-tenu de l'analyse des éléments financiers et d'activité présentés par les organismes gestionnaires et des objectifs définis pour 2024 pour chaque centre, je vous propose de fixer la participation de la Ville de Paris de la façon suivante :

Organisme gestionnaire	Nom et adresse du CSS	Rappel des dotations 2023	Montants proposés 2024
FOCSS (ex Estrelia)	CSS - 9 rue des Bluets Paris 11e	225 265 €	215 520 €
Colliard - Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)	CSS Colliard - 4, rue Quatrefages Paris 5e	159 372 €	162 659 €
Groupement de Coopération Sanitaire Les Bluets	CSS Les Bluets-Trousseau - 6, rue Lasson Paris 12 ^e	484 098 €	480 125 €
Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (GOSB)	CSS Belleville - 27 rue Levert Paris 20e	229 464 €	271 114 €
Institut Alfred Fournier (IAF)	CSS 25, boulevard Saint-Jacques Paris 14e	89 785 €	91 162 €

Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)	CSS Vivienne : 10, rue Vivienne Paris 2e, CSS Hittorf : 2, rue Hittorf Paris 10e, CSS Masséna : 94, boulevard Masséna Paris 13 ^e	654 219 €	693 079 €
Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)	CSS 178 rue de Vaugirard Paris 15 ^e	73 530 €	
Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)	CSS Georges Levy – 4, rue Santerre Paris 12e	55 445 €	58 900 €
TOTAL		1 971 178 €	1 972 5 59 €

Il est à noter que le maintien des dotations 2024 par rapport à 2023 prend en compte l'activité 2023, les dépenses constatées en 2023, les projets des centres pour 2024, ainsi que le contexte économique et réglementaire global. Les dotations accordées visent à soutenir les orientations de la Ville et notamment les axes prioritaires fixés dans le cadre de la feuille de route santé sexuelle.

Je vous propose en conséquence d'accorder une dotation globale de 1 972 559 euros pour les neuf centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris